

Avenant n°2 au règlement du jeu concours **« GRANDE TOMBOLA DE PARIS CENTRE »**

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

La présent avenant a pour objet de modifier la dotation suite au retrait de cinq commerçants et au nombre supérieur de gagnants aux tirages au sort eu égard au nombre de commerçants restants, et par conséquent de lots à distribuer.

En effet, cinq commerçants sont contraints de se retirer du concours, ce qui représente soixante-quinze (75) lots en moins à attribuer.

Par ailleurs, 960 tirés au sort lors des deux tirages au sort, répondent aux conditions du règlement du présent jeu concours.

Le règlement complet du jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui suit.

ARTICLE 2 : DOTATION

Les lots initialement fixés à l'occasion du second tirage au sort sont les suivants :

- Mille vingt (1020) bons d'achat d'une valeur nominale de trente euros (30,00€) chacun, à valoir dans les soixante-huit commerces participants à l'opération et répartis comme suit : quinze (15) bons d'achat par commerce, suivant liste des commerçants annexée.

Et sont modifiés, par la voie du présent avenant, comme suit :

- Neuf cent soixante (960) bons d'achat d'une valeur nominale de trente euros (30,00€) chacun, à valoir dans les soixante-trois (63) commerces participants à l'opération et répartis comme suit : quinze (15) bons d'achat par commerce pour 48 des commerçants et seize (16) bons d'achat par commerce pour des 15 commerçants.

La répartition des lots par commerçant est déterminée de façon aléatoire.

ARTICLE 4 : DEPOT DE L'AVENANT

Le présent avenant est déposé en l'étude de la SELARL LAMANDIN ROCHE THUET, Huissiers de Justice Associés à Aubervilliers (93300), 70 avenue Victor Hugo.

Conformément au règlement complet du jeu, le présent avenant est soumis au droit français.

Toutes les autres dispositions du règlement non affectées par le présent avenant restent en vigueur et applicables aux présentes.

Le présent avenant au règlement est accessible sur le site internet de la mairie de Paris Centre sur le lien suivant > <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/grande-tombola-de-paris-centre-16246> pendant toute la durée du jeu-concours.

Ledit avenant entrera en vigueur le 19 mai 2021.